



Vivre a l'étranger avec mes enfants

Par **lazu**, le **29/08/2014 à 11:32**

Bonjour, une simple question sur mes droits.

Je me suis séparée de mon conjoint avec qui deux enfants ont vu le jour le jugement devrait passé fin d'année concernant le droit de garde mais j'ai comme projet de partir vivre a l'étranger (Thaïlande). J'aimerais savoir quels sont mes droits et mes démarches tout en sachant que le papa risque de me poser des problèmes par jalousie... merci

Par **domat**, le **29/08/2014 à 11:48**

bjr,

si vous n'êtes pas d'accord sur la garde des enfants, le juge aux affaires familiales tranchera en fonction des éléments présentés par chaque parent sachant que l'autre parent a les mêmes droits et obligations que vous sur vos enfants, le papa a le droit de faire respecter ses droits de parent sans que la jalousie ait quelque chose à y voir.

cdt

Par **lazu**, le **29/08/2014 à 12:25**

disons que moi j'ai demandé d'avoir la garde mais en lui autorisant un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires (le basic) mais mon souci admettons le jugement approuve ma proposition sachant que mon projet est de partir vivre en Thaïlande dans environ 2 ou 3 ans, est-ce que j'en aurais tout d'abord le droit sachant que le papa ne pourra plus les voir un week-end sur deux vu la distance. comment ça se passe et si il s'oppose à mon projet ai-je le droit de me défendre et peut-être une chance de gagner pour vivre en Thaïlande.

merci de votre réponse rapide merci

Par **domat**, le **29/08/2014 à 13:17**

lorsque vous partirez à l'étranger, le père de vos enfants pourra saisir le JAF pour la modification du droit de garde car le droit de garde "basique" ne sera évidemment plus applicable.

le père de vos enfants ne peut pas s'opposer à votre projet de partir où vous voulez, mais par

contre il a le droit de demander que ses enfants restent en france tant que le JAF n'a pas rendu une nouvelle décision.
ensuite la décision du JAF dépend de l'âge de vos enfants et surtout de vos conditions de vie et de subsistances dans ce pays étranger.
la situation n'est pas la même si vous partez en thailande avec un emploi et un revenu assurés dans une entreprise française par exemple ou si vous partez à " l'aventure " en espérant trouver sur place un travail et un logement.
cdt

Par **0Carole0**, le **29/03/2015** à **11:08**

Bonjour,
Je suis dans la même situation que Lazu, mise à part que le papa ne voit ses enfants que 4 à 8 semaines par an.
Mon projet est pour Mada, on m'a clairement expliqué qu'un projet en tiendrait pas la route pour le juge, instabilité financière trop incertaine pour la sécurité des enfants. Il faut absolument un travail sur place avant de partir.
Mon souci, est d'un autre ordre. Mada est classé comme un pays à risque, sur un point de vu sécurité, comment puis-je prouver que les problèmes de sécurité ne sont pas généralisés dans le pays et que le secteur ou nous souhaitons nous rendre est loin de tout cela.
Je pars travailler dans un hôtel. Est-ce que une lettre du gérant pourrait avoir du poids ?
Est-ce qu'une lettre des autorités malgaches aurait avoir du poids ?